

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD**  
**SÉANCE DU 13 MARS 2006 A 19 HEURES 30**  
**SALLE DU FOYER RURAL A BENESSE-MAREMNE**  
**(sur convocation du 6 mars 2006 )**

*Nombre de conseillers :*  
*en exercice : 58*  
*présents : 39*  
*absents représentés : 11*  
*absents : 8*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SÉANCE DU 13 MARS 2006**

L'an deux mille six, le treize du mois de mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Marenne Adour Côte-Sud dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du foyer rural à Bénesse-Marenne, sous la présidence de Monsieur Michel CASTETS.

**Présents :** Messieurs Michel CASTETS, Jean-Claude DARZACQ, Charles MAUVOISIN, Madame Michèle EL MANNAÏ, Messieurs Jean-Claude SAUBION, Jean-Marc SABAROTS Ladislas de HOYOS, René FIALON, Jean-Luc DELPUECH, Francis BETBEDER, Pierre ÇABALOUÉ, Madame Anne-Marie CANCOUËT, Messieurs Louis CAULONQUE, Madame Evelyne DACHARY, Messieurs Jean-Claude DAULOUÈDE, Bernard DUBERT, Francis DUBERTRAND, Jean-Claude DUIZABO, Jean-François DUSSIN, Madame Céline FERREIRA, Messieurs Guy FRANÇOIS, Gabriel GUELFY, François GUILLOT, Mesdames Jeanine LABÈQUE, Marielle LABERTIT, Michèle LABEYRIE, Messieurs Robert LAFITTE, Jean-Pierre LAHILLADE, Jean LALANNE, Francis LAPÉBIE, Michel LAUSSU, Alain LAVIELLE, Madame Nathalie LUPE, Monsieur Daniel LUQUET, Madame Marie-Christine MAISONNAVE, Messieurs Jean-Michel MONCLA, Yves MONGROLLE, Jérôme PETITJEAN, et Madame Pierrette VIGNAUX.

**Absents représentés :** M. Eric KERROUCHE a donné pouvoir à M. Jean-Claude SAUBION, M. Hervé BOUYRIE a donné pouvoir à Mme Pierrette VIGNAUX, M. Christian CHARLIER a donné pouvoir à M. Michel LAUSSU, M. Benoît DARETS a donné pouvoir à M. Francis DUBERTRAND, M. Jean-Pierre DUFAU a donné pouvoir à M. Michel CASTETS, Mme Marie-Hélène FORÇANS-GAUJACQ a donné pouvoir à M. Daniel LUQUET, M. Eric JALRAN a donné pouvoir à M. Charles MAUVOISIN, M. Patrick LABORDE a donné pouvoir à Mme Anne-Marie CANCOUËT, M. Jean LASSERRE a donné pouvoir à M. Jean-Claude DARZACQ, M. Sylvain OXARAN a donné pouvoir à M. Jérôme PETITJEAN, M. Dominique TEÏLETCHÉ a donné pouvoir à M. Francis BETBEDER.

**Absents :** Messieurs Jean DUCASSE, Pierre DUSSAIN, Henri FABÈRES, Serge LUCMARET, Jean-Yves MONTUS, Jean RIU, Michel ROQUES et Xavier SOUBESTRE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Guy FRANÇOIS.

N° D'ORDRE	ORDRE DU JOUR	RAPPORTEURS
1	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 FEVRIER A MOLIETS-ET-MAA	Monsieur le Président
2	BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES 2005 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>BUDGET PRINCIPAL DE MACS</i></li> <li>• <i>BUDGET ANNEXE ZAE DE MACS A TOSSE</i></li> <li>• <i>BUDGET ANNEXE ZAE DE MACS A MAGESCQ</i></li> </ul>	Monsieur le Président
3	ETAT DES MARCHÉS 2005 D'UN MONTANT SUPÉRIEUR A 50 000 € HT : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>BUDGET PRINCIPAL DE MACS</i></li> <li>• <i>BUDGET ANNEXE ZAE DE MACS A TOSSE</i></li> <li>• <i>BUDGET ANNEXE DE L'AYGUEBLUE</i></li> </ul>	Monsieur le Président
4	COMPTES DE GESTION 2005 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>BUDGET PRINCIPAL DE MACS</i></li> <li>• <i>BUDGET ANNEXE ZAE DE MACS A JOSSE</i></li> <li>• <i>BUDGET ANNEXE ZAE DE MACS A TOSSE</i></li> <li>• <i>BUDGET ANNEXE ZAE DE MACS A MAGESCQ</i></li> <li>• <i>BUDGET ANNEXE ZAE DE MACS A BENESSE-MAREMNE</i></li> <li>• <i>BUDGET ANNEXE DE L'AYGUEBLUE</i></li> </ul>	Monsieur le Receveur communautaire
5	COMPTES ADMINISTRATIFS 2005 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>BUDGET PRINCIPAL DE MACS :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Section de fonctionnement</i></li> <li>➤ <i>Section d'investissement</i></li> <li>➤ <i>Balance générale</i></li> </ul> </li> <li>• <i>BUDGET ANNEXE ZAE DE MACS A JOSSE</i></li> <li>• <i>BUDGET ANNEXE ZAE DE MACS A TOSSE</i></li> <li>• <i>BUDGET ANNEXE ZAE DE MACS A MAGESCQ</i></li> <li>• <i>BUDGET ANNEXE ZAE DE MACS A BENESSE-MAREMNE</i></li> <li>• <i>BUDGET ANNEXE DE L'AYGUEBLUE</i></li> </ul>	Messieurs J-Claude DARZACQ, J-Claude DAULOUEDE et J-Marc SABAROTS
6	AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2005 DU BUDGET PRINCIPAL DE MACS	Monsieur J-Claude DAULOUEDE
7	FISCALITÉ DIRECTE 2006	Monsieur le Président
8	ETABLISSEMENT PUBLIC « LANDES FONCIER »- PARTICIPATION DES COMMUNES A L'ETABLISSEMENT PUBLIC « LANDES FONCIER » - PARTICIPATION DES COMMUNES A MACS – CONVENTION TYPE MACS / COMMUNES	Monsieur le Président
9	QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES A – INFORMATIONS SUR MARCHES VOIRIE 2006 DE MACS : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Marché de maîtrise d'œuvre pour élaboration et suivi réalisation travaux 2006</li> <li>• Marché de travaux MACS BdC 2006</li> </ul>	Monsieur le Président
	B – CONSTRUCTION LOGEMENTS SOCIAUX A SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE – ACTUALISATION GARANTIES EMPRUNTS SUITE A BAISSSE DES TAUX	Monsieur le Président
	C – PERSONNEL COMMUNAUTAIRE <ul style="list-style-type: none"> <li>• Service financier / création d'un emploi permanent de rédacteur territorial à temps complet</li> <li>• Service Tourisme / Accueil et information du public au chalet touristique / Création de deux emplois d'agents administratifs temporaires à temps complet du 01/05 au 30/09/06</li> </ul>	Monsieur le Président

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil étudiants stagiaires dans les services de MACS / Accord de principe pour attribution d'une indemnité à compter d'un mois de stage</li> </ul>	
<p>D – VOTES ET SIGNATURES DE DEUX MOTIONS DE MACS POUR DENONCER LES RETARDS INTOLERABLES DE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• « La Poste » dans la distribution du courrier sur le 40230</li> <li>• « France Télécom » dans les raccordements des ZAE communautaires à Josse et à Tosse au réseau téléphonique</li> </ul>	Monsieur le Président
<p>E – COMMISSION D’EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES</p>	Monsieur le Président

Sur proposition du Président, Monsieur Guy FRANÇOIS est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

Le Président donne ensuite la parole à Monsieur Fernand Demabre, Receveur communautaire et Trésorier Principal à Saint-Vincent-de-Tyrosse qui fait part à l'assemblée de l'immense plaisir qu'il éprouve à la retrouver suite à ses ennuis de santé fin 2005, début 2006. Il remercie chaleureusement les élus et le personnel pour les messages de soutien et de réconfort qu'ils lui ont adressé tout au long de cette épreuve et auxquels il a été très sensible ainsi que son épouse et ses enfants qui ont été énormément touchés.

**1 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 23 FEVRIER 2006 A MOLIETS-ET-MAA**  
**Rapporteur : Monsieur le Président**

Le Président fait remarquer à Messieurs Robert Lafitte et Gabriel Guelfi qu'après une nouvelle écoute de l'enregistrement du débat sur le point numéro 4 de la séance du 19/12/05 à Saint-Geours-de-Maremne concernant la compétence petite enfance, enfance et jeunesse, il s'avère qu'ils se sont tous deux abstenus comme le confirme l'énoncé à haute voix du résultat du vote sur ce dossier et qu'ils n'ont pas voté contre comme ils ont pu le prétendre en séance du 23/02/06 à Moliets-et-Maâ à l'occasion de laquelle ils ont demandé la rectification de leurs votes.

Nonobstant les observations du Président, Messieurs Robert Lafitte et Gabriel Guelfi maintiennent leurs votes.

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur le procès verbal de la séance du 23 février 2006 à Moliets-et-Mâa, ce qu'elle fait en l'adoptant à l'unanimité.

**2 – BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES EN 2005**  
**Rapporteur : Monsieur le Président**

Le Président expose que conformément à l'article L 2241-2 du CGCT, un état des cessions et des acquisitions effectuées dans l'année doit être annexé au compte administratif et doit faire l'objet d'une délibération.

La date du transfert de propriété à prendre en compte est celle de l'échange des consentements sur l'objet et sur le prix, même si la signature de l'acte authentique intervient l'année suivante ou pas du tout.

Sont donc concernées toutes les acquisitions et aliénations de terrains pour lesquelles le conseil communautaire a délibéré en 2005 au titre du budget principal et des budgets annexes.

**A - BUDGET PRINCIPAL DE MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD**

Ce bilan se présente comme suit :

*I – ACQUISITION :*

N° ordre	Date délibération MACS	Objet de l'acquisition	Vendeur	Surface mètre carré	Montant € TTC	Date acte notarié
1	09/06/2005	Camp du Hérisson à Capbreton/Labenne	Commune de Capbreton	6 733	Euro symbolique	15/09/05

*II – CESSION :*

Néant

Le Président invite ensuite le conseil communautaire à se prononcer sur ce bilan, ce qu'elle fait en l'adoptant à l'unanimité.

**B - BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE MACS A TOSSE**

Ce bilan se présente comme suit :

*I – ACQUISITION :*

Néant

*II – CESSIONS :*

N° ordre	Date délibération MACS	Objet de l'acquisition	Vendeur	Surface mètre carré	Montant € HT	Date acte notarié
1	07/03/2005	Ilôt 4	SCI « Lalande » à Tosse	12 672	253 440	26/07/2005
2	09/06/2005	Lot 6	SCI « Lacaumian » à Tosse	1 912	38 240	30/09/2005
3	09/06/2005	Lot 12	M. Fabrice Elissalde à St-Vincent-de-Tyrosse	1 000	20 000	14/10/2005
4	09/06/2005	Lot 9	SCI AGAC à Tosse	1 000	20 000	20/10/2005
5	09/06/2005	Lot 11	SCI « l'Océan » à Tosse	1 000	20 000	23/11/2005
6	09/06/2005	Lot 1	EURL Philippe Morichère à Tosse	1 042	20 840	En cours
7	09/06/2005	Lot 2	M. Philippe Cazenave à Tosse	1 309	26 180	En cours
8	09/06/2005	Lot 5	M. Laurent Boulon à St-Vincent-de-Tyrosse	1 291	25 820	En cours
9	09/06/2005	Lot 7	M. Jean-Michel Pascal à Tosse	1 000	20 000	En cours
10	09/06/2005	Lot 8	M. Mickaël Ges (MG Elec) à Tosse	1 188	23 760	En cours
11	09/06/2005	Lot 10	M. Jean-Louis Chardin à Tosse	1 000	20 000	En cours

Le Président invite ensuite le conseil communautaire à se prononcer sur ce bilan, ce qu'elle fait en l'adoptant à l'unanimité.

### **C - BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE MACS A MAGESCQ**

Ce bilan se présente comme suit :

#### *I – ACQUISITION :*

<b>N° ordre</b>	<b>Date délibération MACS</b>	<b>Objet de l'acquisition</b>	<b>Vendeur</b>	<b>Surface mètre carré</b>	<b>Montant € net</b>	<b>Date acte notarié</b>
1	04/04/2005	Création ZAE de Magescq	M. Patrick Labat-Merle domicilié à Ste-Marie-de-Gosse	70 479	107 000	08/09/05

#### *II – CESSION :*

Néant

Le Président invite ensuite le conseil communautaire à se prononcer sur ce bilan, ce qu'elle fait en l'adoptant à l'unanimité.

### **3 - ETAT DES MARCHES 2005 D'UN MONTANT SUPERIEUR A 50 000 € HT**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Le Président expose que conformément aux dispositions des articles 1 et 2 de l'arrêté du 27 mai 2004 pris en application de l'article 138 du code des Marchés publics, une liste des marchés conclus l'année précédente doit être établie et publiée dans le courant du premier trimestre de chaque année.

Pour 2006, cette publication concerne les marchés d'un montant supérieur à 50 000 € HT conclus en 2005.

#### **A - BUDGET PRINCIPAL DE MACS**

Cette liste de marchés est la suivante :

##### **1 – Marchés de services**

- *Tranche de 50 000 € HT à 89 999 € HT*

<b>Objet</b>	<b>Mode de passation</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Montant HT</b>	<b>date</b>
Maîtrise d'œuvre pour élaboration et réalisation fin programme voirie 2004 et programme voirie 2005	Procédure adaptée	DDE des Landes	76 010,40	19/04/05
Maîtrise d'oeuvre pour aménagement bureaux siège MACS	Procédure adaptée	SCP Architecture Lafargue – Lapassade à Saint-Vincent-de-Tyrosse	63 840,00	18/03/05
Elaboration, conception, assistance rédactionnelle, fabrication et impression bulletins communautaires	Procédure adaptée	Agence Caractères à Saint-Paul-les-Dax	12 510,00 (x 4 bulletins sur 2 ans)	19/05/05
Nettoyage des propriétés appartenant ou mises à disposition de MACS	Procédure adaptée	« As du carreau » à Soustons	Mini : 5 500,00 maxi : 22 000,00 (reconductible 3 fois)	07/04/05

Location de véhicules légers	Procédure adaptée	Renault à Bayonne	Mini : 15 000,00 Maxi : 60 000,00 (durée 4 ans)	31/03/05
Location de véhicules utilitaires	Procédure adaptée	Citroën à Dax	Mini : 12 000,00 Maxi : 88 000,00 (durée 4 ans)	04/04/05
Location de matériels d'engins, de travaux et véhicules	Procédure adaptée	Localand à Soustons	Mini : 5 500,00 Maxi : 22 000,00 (reconductible 3 fois)	15/06/05
Assurance IARD - dommages aux biens - responsabilité civile - véhicules à moteurs et assurance auto-collaborateurs - protection juridique - Assurance juridique personnel et élus	Procédure adaptée	SMACL à Niort SMACL à Niort SMACL à Niort  Chuiton St-Vincent-de-Tyrosse SMACL à Niort	1 896,96 10 071,97 11 043,60  831,70 896,82 <hr/> 24 741,05 / an x 3 ans = 74 223,15 €	02/12/05 02/12/05 02/12/05  02/12/05 02/12/05

- *Tranche de 90 000 € HT à 149 999 € HT*

<i>Objet</i>	<i>Mode de passation</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Montant HT</i>	<i>date</i>
Mission d'accompagnement pour mise en œuvre projet éducatif communautaire petite enfance, enfance, jeunesse	Procédure adaptée	Les Francas des Landes à Mont-de-Marsan	127 680,00 € du 1/10/05 au 31/12/07	10/10/05

- *Tranche de 150 000 € HT à 229 999 € HT*

<i>Objet</i>	<i>Mode de passation</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Montant HT</i>	<i>date</i>
Assurance risques statutaires du personnel	Appel d'offres ouvert	CNP Assurances à Bourges	57 474,00 € / an x 3 ans = 172 422,00 €	02/12/05
Suivi animation OPAH MACS 2	Procédure adaptée	Urbanis à Lormont	154 245,00 €	05/12/05

## 2 – Marchés de fournitures

- *Tranche de 50 000 € HT à 89 999 € HT*

<i>Objet</i>	<i>Mode de passation</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Montant HT</i>	<i>date</i>
Petits matériels et outillage pour services techniques	Procédure adaptée	Weldom à Soustons	Mini : 5 500,00 € Maxi : 22 000,00 € Reconductible 3 fois	04/05/05

- *Tranche de 230 000 € HT à 999 999 € HT*

<i>Objet</i>	<i>Mode de passation</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Montant HT</i>	<i>date</i>
Enrobé à froid	Appel d'offres ouvert	Lafitte TP à St-Geours de Maremne	Mini : 15 000,00 € Maxi : 60 000,00 € Reconductible 3 fois	31/03/05

Signalisation verticale	Appel d'offres ouvert	CHELLE Signalisation à Toulouse	Mini : 60 000,00 € Maxi : 240 000,00 € Reconductible 3 fois	05/04/05
Signalisation horizontale	Appel d'offres ouvert	CHELLE Signalisation à Toulouse	Mini : 50 000,00 € Maxi : 200 000,00 € Reconductible 3 fois	06/04/05

### 3 – Marchés de travaux

- *Tranche de 1 000 000 € HT à 2 999 999 € HT*

<b>Objet</b>	<b>Mode de passation</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Montant HT</b>	<b>date</b>
Aménagement camps des gens du voyage (Hérisson, Tortue et Ecureuil)	Appel d'offres ouvert	C2A à Tarnos	358 169,48	21/02/05
- lot 1 : maçonnerie		C2B à Tarnos	88 020,68	21/02/05
- lot 2 : Charpente /Couverture		SPPM à Begaar	20 546,25	21/02/05
- lot 3 : Cloisons plafonds		BCV à Onesse-Laharie	77 919,00	21/02/05
- lot 4 : Carrelages		Benninger à Biarritz	119 083,00	21/02/05
- lot 5 : Plomberie		Sudelec à St-Paul-les-Dax	156 552,87	21/02/05
- lot 6 : Electricité		ATYS Concept à Arcachon	9 249,00	21/02/05
- lot 7 : GTC		Guichard à Biarritz	64 500,00	21/02/05
- lot 8 : Clôtures		Pépinières du Sud-Ouest à St-Jean-de-Marsacq	77 269,00	21/02/05
- lot 9 : Espaces verts		Lafitte TP à St-Geours-de -Maremne	723 382,05	21/02/05
- lot 10 : VRD		ETHEM à Benesse-Maremne	98 546,00	21/02/05
- lot 11 : Relèvement / assainissement				1 793 237,33
Travaux routiers MACS E 2005	Appel d'offres ouvert	Lafitte TP à St-Geours-de-Maremne	2 039,599,00	18/03/05

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur cette liste, ce qu'elle fait en l'adoptant à l'unanimité.

L'assemblée charge en outre le Président de publier cette liste.

### **B - BUDGET ANNEXE DE LA ZAE de MACS à TOSSE**

Cette liste de ces marchés est la suivante :

#### **Marchés de travaux**

- *Tranche de 230 000 € HT à 999 999 € HT*

<b>Objet</b>	<b>Mode de passation</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Montant HT</b>	<b>date</b>
Aménagement de la ZAE / Travaux de viabilité	Appel d'offres ouvert	Lafitte TP à St-Geours de Maremne	237 526,29	21/02/05
- lot 1 : Terrassement / Voirie		SNATP à Lescar	135 106,50	21/02/05
- lot 2 : Eaux usées / eaux pluviales / eau potable				

- lot 3 : espaces verts		Pépinières du Sud-Ouest à St-Jean-de-Marsacq	13 039,40	21/02/05
			385 672,19	

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur cette liste ce qu'elle fait en l'adoptant à l'unanimité.

L'assemblée charge en outre le Président de publier cette liste.

### **C - BUDGET ANNEXE DE L'AYGUEBLUE**

Cette liste de marchés est la suivante :

#### **Marchés de service**

- *Tranche de 1 000 000 € HT à 2 999 999 € HT*

<i>Objet</i>	<i>Mode de passation</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Montant HT</i>	<i>date</i>
Maîtrise d'œuvre réalisation de l'Aygueblue	Concours de Maîtrise d'œuvre	SARL Bouët – Vidal – Larroudie à Paris	1 126 295,00 €	19/07/05

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur cette liste ce qu'elle fait en l'adoptant à l'unanimité.

L'assemblée charge en outre le Président de publier cette liste.

### **4 - COMPTES DE GESTION 2005**

**Rapporteurs : Messieurs Jean-claude Daulouède, Jean-Marc Sabarots, et Monsieur le Receveur Communautaire de MACS, Trésorier Principal à Saint-Vincent-de-Tyrosse**

#### **A - BUDGET PRINCIPAL DE MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD**

Le conseil communautaire procède à l'examen des résultats du Budget Principal de MACS présentés par le Receveur Communautaire au titre de l'exercice 2005.

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	+ 23 300 531.57	+ 9 576 412.49
Dépense	- 19 449 911.10	- 8 703 415.66
Excédent	+ 3 850 620.47	+ 872 996.83
Résultat reporté au 31/12/2004	+ 6 577 656.40	- 3 213 341.20
Part affectée à l'investissement 2005	- 4 843 899.49	
Excédent au 31/12/2005	+ 5 584 377.38	- 2 340 344.37
Excédent brut global au 31/12/2005	+ 3 244 033.01	

Le conseil communautaire approuve ce compte de gestion par :

- 49 voix pour et une abstention de Monsieur Louis Caulonque.

**B – BUDGETS ANNEXES DE MACS**

• **BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE MACS À JOSSE**

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	+ 347 705.62	
Dépenses	- 347 705.62	- 347 705.62
Excédent au 31/12/2005	0	
Déficit au 31/12/2005		- 347 705.62

Le conseil communautaire approuve ce compte de gestion à l'unanimité.

• **BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE MACS A TOSSE**

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	+ 857 043.85	+ 431 680.00
Dépenses	- 857 043.85	- 425 363.85
Excédent au 31/12/2005		+ 6316.15
Déficit au 31/12/2005		

Le conseil communautaire approuve ce compte de gestion à l'unanimité.

• **BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE MACS À MAGESCQ**

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	+ 108 887.37	
Dépenses	- 108 887.37	- 108 887.37
Excédent au 31/12/2005	0	
Déficit au 31/12/2005		- 108 887.37

Le conseil communautaire approuve ce compte de gestion à l'unanimité.

• **BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE MACS À BENESSE-MAREMNE**

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	0	0
Dépenses	0	0
Excédent au 31/12/2005	0	
Déficit au 31/12/2005		0

Le conseil communautaire approuve ce compte de gestion à l'unanimité.

• **BUDGET ANNEXE DE L'AYGUEBLUE**

	Fonctionnement	Investissement
Recettes		0
Dépenses		- 396 805.50
Excédent au 31/12/2005		0
Déficit au 31/12/2005		- 396 805.50

Le conseil communautaire approuve ce compte de gestion par 49 voix pour et une abstention de Monsieur Louis Caulonque.

**5 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2005 DE MACS**

**Rapporteurs : Messieurs Jean-Claude DAULOUEDE et Jean-Marc SABAROTS**

Le Président quitte la salle, Monsieur Jean-Claude DARZACQ prenant la présidence.

Les résultats présentés par Messieurs Jean-Claude Daulouède et Jean-Marc Sabarots sont les suivants :

**A – COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE MACS**

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	+23 300 531.57	+ 9 576 412.49
Dépenses	- 19 449 911.10	- 8 703 415.66
Excédent	+ 3 850 620.47	+ 872 996.83
Déficit		
Résultat reporté au 31/12/2004	+ 6 577 656.40	- 3 213 341.20
Part affectée à l'investissement 2005	- 4 843 899.49	
Excédent au 31/12/2005	+ 5 584 377.38	- 2 340 344.37
Excédent brut global au 31/12/2005	+ 3 244 033.01	

- *Section de fonctionnement :*

Monsieur Jean-Claude Daulouède présente la section de fonctionnement du compte administratif 2005 du budget principal.

Le rapporteur apporte les précisions suivantes à Monsieur Louis Caulonque :

- en dépenses, les sommes versées au titre de l'utilisation des installations sportives de Saint-Vincent-de-Tyrosse pour le collège sont prélevées sur l'attribution de compensation des communes dont les enfants fréquentent cet établissement.
- en recettes, le produit fiscal global des 3 taxes foncières et de la TPU figure à l'article 7311 et sa répartition détaillée par taxe sera connue dans les prochains jours.

Monsieur Jean-Claude Darzacq invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur la section de fonctionnement qu'elle adopte par :

46 voix pour

1 voix contre de Monsieur Louis Caulonque

2 abstentions de Messieurs Robert Lafitte et Yves Mongrolle.

- *Section d'investissement :*

Monsieur Jean-Marc Sabarots présente la section d'investissement.

Monsieur Robert Lafitte s'interroge sur l'utilité de la réalisation d'une étude de 31 250 € sur la petite enfance, l'enfance et la jeunesse dont la conclusion sur le manque de crèches et de haltes garderies était à son avis connue par avance.

Il s'étonne d'autre part de ne pas retrouver en dépenses d'investissement les frais d'études concernant les relevés de voirie et pose la question sur l'état d'avancement de ce dossier.

Monsieur Jean-Marc Sabarots lui fait observer que le rapporteur de la section de fonctionnement vient de les évoquer dans le cadre de l'article « 6226 honoraires », Monsieur Jean-Claude Darzacq ajoutant que ces relevés sont quasiment achevés.

Monsieur Louis Caulonque indique qu'il votera contre ce compte administratif tant que le financement de la compétence voirie sera lié aux dotations moyennes communales qui ne tiennent pas compte de l'état des voiries existantes.

Monsieur Jean-Claude Darzacq invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur la section d'investissement qu'elle adopte par :

45 voix pour

1 voix contre de Monsieur Louis Caulonque

3 abstentions de Messieurs Gabriel Guelfi, Robert Lafitte et Yves Mongrolle.

- Monsieur Jean-Claude Darzacq invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur la balance générale qu'elle adopte par :

46 voix pour

1 voix contre de Monsieur Louis Caulonque

2 abstentions de Messieurs Robert Lafitte et Yves Mongrolle

**B – COMPTE ADMINISTRATIF BUDGETS ANNEXES DE MACS**

• **BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE MACS A JOSSE**

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	+ 347 705.62	0
Dépense	- 347 705.62	- 347 705.62
Excédent au 31/12/2005	0	
Déficit au 31/12/2005		- 347 705.62

Monsieur Jean-Claude Darzacq invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur ce compte administratif qu'elle adopte à l'unanimité.

• **BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE MACS A TOSSE**

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	+ 857 043.85	+ 431 680.00
Dépenses	- 857 043.85	- 425 363.85
Excédent au 31/12/2005	0	+ 6 316.15
Déficit au 31/12/2005		

Monsieur Jean-Claude Darzacq invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur ce compte administratif ce qu'elle fait en l'adoptant à l'unanimité.

• **BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE MACS A MAGESCQ**

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	+ 108 887.37	
Dépenses	- 108 887.37	- 108 887.37
Excédent au 31/12/2005	0	
Déficit au 31/12/2005		- 108 887.37

Monsieur Jean-Claude Darzacq invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur ce compte administratif ce qu'elle fait en l'adoptant à l'unanimité.

• **BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE MACS A BENESSE-MAREMNE**

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	0	0
Dépenses	0	0
Excédent au 31/12/2005	0	
Déficit		0

Monsieur Jean-Claude Darzacq invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur ce compte administratif ce qu'elle fait en l'adoptant à l'unanimité.

• **BUDGET ANNEXE DE « L'AYGUEBLUE »**

	Fonctionnement	Investissement
Recettes		0
Dépenses		396 805.50
Excédent au 31/12/2005		0
Déficit au 31/12/2005		- 396 805.50

Monsieur Jean-Claude Darzacq invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur ce compte administratif ce qu'elle fait par :

43 voix pour

6 abstentions de Messieurs Louis Caulonque, Jean-Claude Daulouède (précisant qu'il s'est déjà expliqué sur les raisons de son abstention) Bernard Dubert, Gabriel Guelfi, Robert Lafitte et Yves Mongrolle.

**6 – AFFECTATION DES RESULTATS 2005 – BUDGET PRINCIPAL DE MACS**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Claude DAULOUEDE**

Comme le prévoit l'instruction budgétaire M14, le Président propose l'affectation du résultat de fonctionnement 2005 :

A- Résultat de l'exercice	=	+ 3 850 620,47 €
B- Résultat 2004 reporté	=	+ 1 733 756,91 €
C- Résultat à affecter	=	+ 5 584 377,38 €
D- Solde d'exécution de la section d'investissement	=	- 2 340 344,37 €
E- Solde Restes à réaliser au 31/12/2005	=	- 1 051 629,27 €
		<u>(+ 1 823 898,77 € - 2 875 528,04 €)</u>
F- Besoin de financement :	=	- 3 391 973,64 €
G- Affectation au C/1068	=	+ 3 391 973,64 €
H- Report à nouveau BP 2006 au C/002	=	+ 2 192 403,74 €

Monsieur Jean Lalanne déclare se réjouir de la bonne santé de MACS qui devrait lui permettre de financer la totalité de ses compétences.

Le Président lui fait remarquer que cette somme représente un mois et 10 jours de fonctionnement de MACS puis il invite l'assemblée à se prononcer sur cette proposition ce qu'elle fait en l'adoptant à l'unanimité.

## **7 – FISCALITE DIRECTE DE MACS POUR 2006**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Le Président rappelle les engagements pris par l'assemblée en 2004 de ne pas augmenter, à compétences identiques, les taux de fiscalité additionnelle et de la TPU jusqu'en 2007.

Il propose le maintien pour 2006 des taux de 2005 :

TH = 4,34 %

FB = 5,98 %

FNB = 18,15 %

TPU = 11,52 %

L'assemblée approuve cette proposition par 49 voix pour et une abstention de Monsieur Yves Mongrolle.

## **8 - ETABLISSEMENT PUBLIC « LANDES FONCIER » - PARTICIPATION DE MACS A L'ETABLISSEMENT PUBLIC « LANDES FONCIER » - PARTICIPATIONS 2006 DES COMMUNES A MACS – CONVENTION TYPE MACS / COMMUNES**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Le Président expose que l'assemblée générale constitutive de l'Etablissement Public « Landes Foncier » du 24 février 2006 a fixé, conformément aux statuts de l'établissement, le taux de contribution 2006 de chaque adhérent à 15% du produit issu des droits de mutation perçus par les communes membres sur son territoire en 2005.

La contribution de MACS sur la base de ce critère s'élève à 407 643,24 € pour 2006.

Le Président propose à l'assemblée de fixer à 5% de ces droits le montant de la participation des communes à MACS.

Une convention type sera signée entre MACS et chaque commune.

Il présente ensuite à l'assemblée le tableau des contributions des 23 communes membres puis l'invite à se prononcer sur cette proposition.

Monsieur Jean Lalanne rappelle que s'agissant d'une compétence communautaire, il avait demandé qu'elle soit prise en totalité en charge par MACS mais que cette exigence semblait difficile à satisfaire.

Il reconnaît que la communauté consent un effort significatif en prenant en charge les 2/3 de cette contribution ce qui constitue à son avis un bon compromis.

Madame Marie-Christine Maisonnave déclare avoir noté que ce taux de 15% des droits de mutation pourrait être revu à la baisse.

Le Président lui répond que le Président de l'Etablissement Public « Landes Foncier » a pris l'engagement lors de l'assemblée constitutive du 24 février 2006 de fixer les taux de participation 2007 et des années suivantes compte tenu des besoins réels de financement de l'établissement et de l'adhésion de nouveaux membres ; la combinaison

de ces deux éléments devant permettre de réajuster à la baisse la quotité contributive de l'ensemble des adhérents.

Il ajoute ensuite qu'après modifications statutaires, les contributions des adhérents pourraient être calculées à compter de 2007 sur la moyenne des droits perçus au cours des trois dernières années précédant le vote du budget de l'EP « Landes Foncier ».

Il a d'autre part été convenu qu'il pourra être tenu compte lors de l'examen des dossiers présentés par les communes de leurs efforts contributifs au financement de l'établissement.

#### **Après ces interventions, l'assemblée décide :**

par 48 voix pour et

2 abstentions de Messieurs Louis Caulonque et Robert Lafitte

- de fixer à 5% de leurs droits de mutation 2005, la participation 2006 des communes à MACS pour le financement de « Landes Foncier »,
- d'approuver le tableau 2006 des participations :
  - de MACS à l'Etablissement Public « Landes Foncier » pour un montant total de 407 643,24 €,
  - des communes à MACS pour un montant total de 135 881,08 €.
- d'inscrire la participation de MACS à l'Etablissement Public « Landes Foncier » à l'article 65735 « Subventions de fonctionnement aux groupements de collectivités » du Budget Primitif 2006.
- de charger le Président de conclure avec chaque commune la convention type fixant le montant de la participation à MACS,

## **9 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

### ***A – INFORMATION SUR LES MARCHES VOIRIE 2006 DE MACS***

- Marché de maîtrise d'œuvre pour l'élaboration et le suivi de la réalisation des travaux 2006 :  
Le Président expose que l'offre de prix de la DDE des Landes de 56 548,80 € HT a été retenue après mise en concurrence des cabinets d'études sur procédure adaptée.
- Marché de travaux MACS BdC 2006 :  
Le Président expose que :
  - la commission d'appel d'offres a décidé à l'unanimité d'attribuer à l'entreprise Lafitte TP mandataire du groupement Lafitte TP, Bautiaa TP et Soubestre, le marché de travaux à bons de commande MACS BdC2006 avec un minimum de 400 000 € TTC et un maximum de 1 500 000 € TTC ;
  - l'offre de cette entreprise étant tout à la fois la moins disante et la plus avantageuse.
  - Le marché est renouvelable 3 fois par reconduction expresse.

### ***B - CONSTRUCTION SECONDE TRANCHE 42 LOGEMENTS SOCIAUX A SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE – OPERATEUR : CLAIRSIENNE A BORDEAUX – GARANTIE MACS A L'OPERATEUR POUR EMPRUNTS AUPRÈS CDC***

Le Président rappelle à l'assemblée que par délibération du 8 septembre 2005, elle s'est portée garante à hauteur de 50% du montant des prêts contractés par la Clairsienne auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 42 logements sociaux à Saint-Vincent-de-Tyrosse dans le « Hameau de Semisens ».

La Caisse des dépôts et Consignations propose à la communauté un avenant à cette garantie afin de tenir compte de la baisse des taux révisables en fonction de la variation du taux du livret A, à savoir :

Pour le prêt destiné à l'acquisition du terrain 3,15 % (ancien 3,40%)

Pour le prêt destiné à la construction 3,15 % (ancien 3,40 %)

L'assemblée approuve à l'unanimité cet avenant.

## **C – PERSONNEL COMMUNAUTAIRE**

- ***Personnel communautaire – Service financier – Création d'un emploi de rédacteur territorial***

Le Président rappelle à l'assemblée que dans une précédente séance, elle avait donné son accord pour renforcer le service financier de MACS en recourant au recrutement d'un rédacteur par voie de convention pour une durée de 6 mois auprès du service de remplacement du Centre de Gestion des Landes.

Puis il expose que le développement de l'activité générale de MACS nécessite la création au sein du service financier d'un emploi permanent de rédacteur territorial à temps complet.

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur cette création de poste, ce qu'elle fait à l'unanimité avec effet du 1<sup>er</sup> avril 2006.

- ***Accueil et information du public au chalet d'accueil touristique de MACS – Création de deux emplois d'agents administratifs saisonniers à temps complet***

Le Président rappelle que l'ouverture au public du chalet d'accueil touristique de la communauté situé à proximité du péage autoroutier de Capbreton/Bénesse était assuré du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre 2005, 7 jours/7 à tour de rôle par la chef de mission tourisme de MACS, l'agent administratif et l'emploi jeune affectés à la Mission Tourisme et un personnel saisonnier.

Puis, il expose que l'agent administratif de la Mission Tourisme étant dorénavant affecté au secrétariat des services aménagement et urbanisme, il est donc nécessaire de recruter deux agents administratifs saisonniers à temps complet pour assurer en 2006 tout comme en 2005 les mêmes horaires d'ouverture au public du chalet d'accueil touristique.

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur la création de ces deux postes d'agents administratifs saisonniers à temps complet pour assurer les fonctions d'accueil et d'information du public au chalet touristique de MACS entre le 1<sup>er</sup> mai et le 30 septembre 2006, ce qu'elle fait à l'unanimité.

- ***Accueil étudiants stagiaires dans les services de MACS***

Le Président propose à l'assemblée d'attribuer une indemnité d'un montant à déterminer aux étudiants stagiaires lorsqu'ils effectuent un stage d'une durée supérieure à un mois dans les services de MACS et qu'ils participent dans le cadre de leurs travaux à l'activité communautaire.

Monsieur Robert Lafitte fait observer que dans ce cas les communes seront obligées de s'aligner sur MACS.

Le Président lui répond que les communes peuvent délibérer comme elles le souhaitent dans ce domaine de la même manière qu'en matière de régime indemnitaire.

La question sur la somme susceptible d'être allouée à ce personnel sera posée au CDG.

Le Président invite l'assemblée à se prononcer sur le principe de l'attribution d'une indemnité de stage, ce qu'elle fait par 48 voix pour et 2 contre de Messieurs Robert Lafitte et Gabriel Guelfi.

***D - VOTES ET SIGNATURES DE DEUX MOTIONS DE MACS POUR DENONCER LES RETARDS INTOLERABLES DE :***

- La Poste dans la distribution du courrier sur le 40230,
- « France Telecom » dans les raccordements des ZAE communautaires à Josse et à Tosse au réseau téléphonique.

Le Président donne lecture à l'assemblée de ces deux motions puis il invite les délégués qui le souhaitent à les signer afin de les transmettre aux responsables départementaux et régionaux de ces deux structures.

***E – COMMISSION D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES***

Le Président informe l'assemblée que cette commission sera amenée à se réunir en fin d'année afin de faire le point sur les attributions de compensation des communes lorsque les derniers rôles supplémentaires de TP les concernant au titre de 2002 seront connus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50.

**Le secrétaire**

**Le Président**

**Guy FRANÇOIS**

**Michel CASTETS**